



# LE CALENDRIER SCOLAIRE 2013/2014

Publié par l'Association canadienne d'éducation

## TABLES DES MATIÈRES

---

Ouverture et fermeture des écoles	3
Semaine de relâche	7
Vacances scolaires	8
Journées d'enseignement	9
Semaine de l'éducation	10
Semaine des enseignantes et enseignants	11
Exercice fiscal des provinces & territoires	12
Notes	13

## INTRODUCTION

---

Cette publication pratique fait l'inventaire des dates d'ouverture et de fermeture d'écoles, par province et par territoire. Dans plusieurs provinces, les conseils et commissions scolaires ont beaucoup de liberté quant à l'établissement de ces dates, c'est pourquoi le premier tableau indique si c'est la province ou le conseil qui établit les dates, et si c'est le conseil, il donne les dates d'ouverture et de fermeture des écoles dans les principales villes. En plus des autres tableaux indiqués ci-dessus, des notes d'explications des règlements et des lois sont aussi incluses à la fin de ce document.

Pour toute erreur ou omission, veuillez contacter l'Association canadienne d'éducation à [info@cea-ace.ca](mailto:info@cea-ace.ca)

Ce document fait l'objet d'une licence non commerciale non exclusive « Creative Commons » avec attribution et sans travaux dérivés. Les utilisateurs peuvent reproduire, distribuer et transmettre ce document à condition de le distribuer intégralement et de l'attribuer aux auteurs à l'ACE et à son site Web, [www.cea-ace.ca](http://www.cea-ace.ca). Les utilisateurs ne peuvent en utiliser le contenu à des fins commerciales, ni le modifier, le transformer ou l'étoffer.

*Crédit photo de couverture : © Conseil scolaire Kawartha Pine Ridge*

---

## OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER <sup>+</sup>	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE <sup>+</sup>	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE	FERMETURE ÉTÉ <sup>+</sup>	EFFECTIF (2011-2012)
<b>YUKON</b>	Varie	20 déc.*	6 jan.*	14 mars*	Varie	Varie	
Area 1 Schools	21 août-4 sept.	20 déc.*	6 jan.*	14 mars*	31 mars*	3 juin-23 juin	2 137
<b>TERRITOIRES DU NORD OUEST**</b>	Les dates varient selon les écoles**						
Beaufort Delta Education Council	1 <sup>er</sup> août/5 sept.	17 déc./20 déc.	3 jan./6 jan.	Varie	Varie	Varie	1 800
South Slave Divisional Education Council	30 août/3 sept.	20 déc.	3/6 jan.	11 avril	28 avril	26/27 juin	1 500
Yellowknife Catholic Schools	27/28 août	20 déc.	6 jan.	14 mars	31 mars	25 juin	1 400
Yellowknife Education District No. 1	3 sept.	20 déc.	6 jan.	14 mars	1 avril	26 juin	1 864
<b>NUNAVUT</b>	Les dates varient selon les écoles**						
Qikiqtani School Operations	Chaque communauté à ses propres dates						4 375
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b>	3 sept.	20 déc.	6 jan.	Varie	Varie	27 juin	
Burnaby School District No. 41	3 sept.	20 déc.	6 jan.	14 mars	31 mars	26 juin	24 163
Central Okanagan School District No. 23	3 sept.	20 déc.	6 jan.	14 mars	31 mars	26 juin	21 500
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique	3 sept.	20 déc.	6 jan.	Varie	Varie	26 juin	4 163
Greater Victoria School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	24 mars	26 juin	19 500
Richmond School District	3 sept.	20 déc.	6 jan.	14 mars	31 mars	27 juin	21 968
School District No. 43 (Coquitlam)	3 sept.	20 déc.	6 jan.	14 mars	31 mars	27 juin	30 572
Surrey School District No. 36	3 sept.	20 déc.	6 jan.	14 mars	31 mars	27 juin	69 600
Vancouver School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	14 mars	31 mars	27 juin	55 582
<b>ALBERTA</b>	Varie	Varie	Varie	Varie	Varie	Varie	
Calgary Board of Education	3 sept.	19 déc.	6 jan.	20 mars	31 mars	26 juin	104 182
Calgary Catholic School District	3 sept.	20 déc.	6 jan.	21 mars	31 mars	26 juin	49 000

## OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER <sup>+</sup>	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE <sup>+</sup>	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE	FERMETURE ÉTÉ <sup>+</sup>	EFFECTIF (2011-2012)
Conseil scolaire Centre-Nord no. 2	3 sept.	21 déc.	6 jan.	Varie	Varie	26 juin	2 590
Edmonton Catholic Schools	3 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	28 juin	35 694
Edmonton Public Schools	3 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	26 juin	80 000
Elk Island Public Schools	3 sept.	20 déc.	6 jan.	21 mars	2 avril	26 juin	16 300
Rocky View Schools	3 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	26/27 juin	18 400
<b>SASKATCHEWAN</b>	3 sept.	23 déc. ou avant	2 jan. ou après	varie	varie	30 juin ou avant	
Conseil des écoles fransaskoises	3 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	27 juin	1 325
Greater Saskatoon Catholic Schools (St. Paul's RCSSD #20)	3/4 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	27 juin	16 000
Regina Public Schools	3 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	27 juin	20 755
Regina Roman Catholic Separate School Division No. 81	3 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	27 juin	10 250
Saskatoon Public Schools	3 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	25/26 juin	21 226
<b>MANITOBA</b>	3 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	27 juin	
Division scolaire franco-manitobaine	4 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	27 juin	5 000
Louis Riel School Division	3 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	27 juin	14 325
Pembina Trails School Division	4 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	27 juin	12 691
River East Transcona School Division	4 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	27 juin	16 333
Seven Oaks School Division	3/4 sept.	20 déc.	7 jan.	28 mars	7 avril	27 juin	10 540
Winnipeg School Division	3 sept.	20 déc.	6 jan.	28 mars	7 avril	27 juin	33 478
<b>ONTARIO</b>	3 sept.	19 déc.	6 jan.	6 mars	17 mars	30 juin	
Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE)	3 sept.	20 déc.	6 jan.	8 mars*	17 mars*	20 juin*	20 000

## OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER <sup>+</sup>	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE <sup>+</sup>	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE <sup>+</sup>	FERMETURE ÉTÉ <sup>+</sup>	EFFECTIF (2011-2012)
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	27 juin	13 200
District School Board of Niagara	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	26/27 juin	40 000
Dufferin-Peel Catholic District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	27 juin	85 278
Durham District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	18 mars	26 juin	70 189
Halton District School Board	3 sept.	20 déc.	7 jan.	10 mars	17 mars	26/27 juin	54 000
Hamilton-Wentworth District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	25/27 juin	48 893
Ottawa Catholic School Board	3 sept.	19 déc.	6 jan.	6 mars	17 mars	26/27 juin	38 049
Ottawa-Carleton District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	25/27 juin	73 367
Peel District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	27 juin	152 917
Simcoe County District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	25/27 juin	50 000
Thames Valley District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	18 mars	27 juin	75 500
Toronto Catholic District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	18 mars	25/27 juin	91 000
Toronto District School Board	3 sept.	19 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	25/27 juin	246 300
Waterloo Region District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	26/27 juin	62 936
York Catholic District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	25 juin	55 326
York Region District School Board	3 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	25/26 juin	120 000
<b>QUÉBEC</b>	<b>Varie</b>	<b>Varie</b>	<b>6/7 jan.</b>	<b>28 février*</b>	<b>10 mars*</b>	<b>21 juin*</b>	
Commission scolaire de la Capitale	29 août	20 déc.	7 jan.	<b>28 février</b>	<b>11 mars</b>	23 juin	21 375
Commission scolaire de Laval	Varie	20 déc.	6 jan.	<b>28 février</b>	10 mars	24 juin	49 412
Commission scolaire de Montréal	28 août	20 déc.	6 jan.	<b>28 février</b>	10 mars	24 juin	67 879
Commission scolaire des Affluents	27 août	20 déc.	6 jan.	<b>21 février</b>	3 mars	20 juin	34 000
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	28 août	20 déc.	6 jan.	<b>28 février</b>	10 mars	23 juin	49 000

## OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER <sup>+</sup>	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE <sup>+</sup>	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE <sup>+</sup>	FERMETURE ÉTÉ <sup>+</sup>	EFFECTIF (2011-2012)
English Montreal School Board	28 août	20 déc.	6 jan.	<b>28 février</b>	10 mars	23 juin	20 043
Lester B. Pearson School Board	29 août	20 déc.	6 jan.	<b>28 février</b>	10 mars	23 juin	25 000
Sir Wilfrid Laurier School Board	30 août*	20 déc.*	6 jan.*	<b>28 février*</b>	10 mars*	20 juin *	14 084
<b>TERRE-NEUVE ET LABRADOR</b>	<b>4 sept.</b>	<b>20 déc.*</b>	<b>6 jan.*</b>	<b>28 mars</b>	<b>8 avril*</b>	<b>26 juin</b>	
District 5 - Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador	4 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	26 juin	361
Eastern School District	4 sept.	20 déc.	6 jan.	17 avril	28 avril	20 juin	40 673
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK</b>	<b>3 sept.</b>	<b>20 déc.</b>	<b>6/7 jan.</b>	28 février	<b>10 mars</b>	<b>20 juin</b>	
District scolaire francophone Sud	3 sept.	20 déc.	6 jan.	28 février	10 mars	20 juin	13 169
Anglophone East School District	3 sept.	20 déc.	6 jan.	28 février	10 mars	20 juin	15 743
Anglophone South School District	3 sept.	20 déc.	7 jan.	28 février	10 mars	20 juin	12 166
Anglophone West School District	3 sept.	20 déc.	7 jan.	28 février	10 mars	20 juin	12 078
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b>	<b>4 sept.</b>	<b>20 déc.</b>	<b>6 jan.</b>	<b>7 mars</b>	<b>17 mars</b>	<b>28 juin</b>	
Annapolis Valley Regional School Board	4/5 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	30 juin	14 000
Cape Breton-Victoria	6 sept.	20 déc.	3 jan.	8 mars	18 mars	28 juin	13 700
Chignecto-Central Regional School Board	5 sept.	20 déc.	6 jan.	6 mars	17 mars	28 juin	22 823
Conseil scolaire acadien provincial	5 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	28 juin	4 582
Halifax Regional School Board	4 sept.	20 déc.	6 jan.	7 mars	17 mars	30 juin	51 993
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD</b>	<b>5 sept.</b>	<b>20 déc.</b>	<b>2 jan.</b>	<b>14 mars</b>	<b>24 mars</b>	<b>25 juin</b>	
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard	5 sept.	20 déc.	2 jan.	14 mars	24 mars	25 juin	817
English Language School Board	4 sept.	20 déc.	2 jan.	14 mars	24 mars	25 juin	19 740

N/D : Non disponible

<sup>+</sup> Le dernier jour des classes avant la fermeture

\* Avec quelques exceptions

\*\* Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails

## SEMAINE DE RELÂCHE

PROVINCE/TERRITOIRE	SEMAINE DE RELÂCHE (DATES INCLUSIVES)
YUKON	Varie à travers le territoire
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Varie à travers le territoire
NUNAVUT	Varie à travers le territoire
COLOMBIE-BRITANNIQUE	Varie à travers la province
ALBERTA	Varie à travers la province
SASKATCHEWAN	Varie à travers la province
MANITOBA	31 mars – 4 avril
ONTARIO	7 – 14 mars
QUÉBEC	Varie à travers la province
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	18 – 25 avril
NOUVEAU-BRUNSWICK	3 – 7 mars
NOUVELLE-ÉCOSSE	10 – 14 mars
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	17 – 21 mars

Note: les dates peuvent varier selon les commissions scolaires

## VACANCES SCOLAIRES

PROVINCE/TERRITOIRE	JOUR DU TRAVAIL 2 SEPTEMBRE	JOUR DE L'ACTION DE GRÂCE 14 OCTOBRE	JOUR DU SOUVENIR 11 NOVEMBRE	VENDREDI SAINT 18 AVRIL	LUNDI DE PÂQUES 21 AVRIL	FÊTE DE DOLLAR 19 MAI	NOTES
YUKON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La journée de la Découverte (le 19 août 2013) et la Fête du patrimoine (21 fév.) sont aussi des congés scolaires.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Journée nationale des autochtones (21 juin) est aussi un congé scolaire.
NUNAVUT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	½ journée pour « Hamlet day » est fixée par la municipalité.
COLOMBIE-BRITANNIQUE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
ALBERTA	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	La Journée de la famille (17 fév.) est aussi un congé scolaire et la Fête agricole – Congé optionnel
SASKATCHEWAN	✓	✓	✓**	✓	✓**	✓	La Journée de la famille (17 fév.) est aussi un congé scolaire.
MANITOBA	✓	✓	✓**	✓	X	✓	La Journée Louis Riel (17 fév.) est aussi un congé scolaire.
ONTARIO	✓	✓	X	✓	✓	✓	La Journée de la famille (17 fév.) est aussi un congé scolaire.
QUÉBEC	✓	✓	X	✓	✓	✓	Le 2 janvier et la Fête nationale du Québec (24 juin) sont des congés scolaires.
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	✓	✓	✓	✓	X	✓	
NOUVEAU-BRUNSWICK	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
NOUVELLE-ÉCOSSE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Fête des Insulaires (17 fév.) est aussi un congé scolaire.

\* Les dates peuvent varier selon des commissions scolaires.

\*\* Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.



## JOURNÉES D'ENSEIGNEMENT

PROVINCE/TERRITOIRE	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Nombre de Jours possibles d'enseignement
YUKON	8	20	22	20	15	20	19	11	20	21	7	-	180*
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	6	20	22	20	15	20	20	11	20	21	17	22	192*
NUNAVUT	Varie à travers le territoire selon les autorités scolaires de district												195
COLOMBIE-BRITANNIQUE	19	20	22	20	15	20	19	21	20	21	21	22	240*
ALBERTA	Varie à travers la province												200
SASKATCHEWAN	-	20	22	20	16	22	19	21	21	21	21	-	203*
MANITOBA	-	20	22	20	15	20	19	20	17	21	20	-	194
ONTARIO	-	20	22	21	15	20	19	16	20	21	21	-	195*
QUÉBEC	2	19	21	19	15	18	19	15	18	19	15	-	180*
TERRE-NEUVE ET LABRADOR		N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/	-	190***
NOUVEAU-BRUNSWICK	-	20	22	20	15	20	20	16	20	20	15	-	185**
NOUVELLE-ÉCOSSE	-	20	22	20	15	20	20	16	20	21	21	-	195
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	-	17	20	18	15	21	18	15	19	20	19	-	182

\* Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.

\*\* Trois jours ont été déduits de ce chiffre: Un jour pour les réunions des cercles de l'Association des enseignantes et des enseignants du Nouveau-Brunswick et deux jours pour des activités pédagogiques. Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.

\*\*\* Des 190 jours d'enseignement ci-dessus il faut retrancher 10 journées pédagogiques à déterminer dans le calendrier scolaire, ce qui donne un total de 180 jours fermes d'enseignement.

## SEMAINE DE L'ÉDUCATION

PROVINCE/TERRITOIRE	SEMAINE DE L'ÉDUCATION	DATES	NOTES
YUKON	O	14 – 17 avril 2014	Thème non sélectionné
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	O	24 – 28 fév.	Thème non sélectionné
NUNAVUT	O	3 <sup>e</sup> semaine d'avril	Thème non sélectionné
COLOMBIE-BRITANNIQUE	O	3 – 7 mars 2014	Thème non sélectionné
ALBERTA	O	5 – 9 mai 2014	Thème non sélectionné
SASKATCHEWAN	O	20 – 26 octobre	Thème non sélectionné. Contacter Daniel Dean pour de plus amples renseignements au (306) 787-7598
MANITOBA	O	14 – 18 avril	Thème non sélectionné
ONTARIO	O	6 – 10 mai	Thème non sélectionné
QUÉBEC	N		
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	O	5 – 8 mars	Le thème sélectionné par l'Association des enseignants de TNL (NTLA) sera affiché sur leur site Internet dès qu'il sera approuvé. NTLA, 2 Kenmount Road, St. John's A1B 1W1, 709-726-3222
NOUVEAU-BRUNSWICK	N/D	N/D	
NOUVELLE-ÉCOSSE	O	À venir	Thème non sélectionné. Pour de plus amples renseignements contacter Nova Scotia School Boards Association (902) 491-2856
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	O	Première semaine de novembre	Semaine de l'éducation de la petite enfance

N/D : Non disponible

## SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

PROVINCE/TERRITOIRE	JOUR / SEMAINE DES ENSEIGNANT(E)S	DATES	NOTES
YUKON	O	5 oct.	Thème non sélectionné
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	O	N/D	Organisée en coopération avec NWTTA (Association des enseignants des Territoires du Nord-Ouest). Le matériel est distribué aux écoles. La personne à contacter est Colleen Eckert à NWTTA (867) 873-8501.
NUNAVUT	O	3 <sup>e</sup> semaine d'avril	
COLOMBIE-BRITANNIQUE	O	6 mai 2014	
ALBERTA	N		
SASKATCHEWAN	O	2 <sup>e</sup> semaine de février	Elle est organisée par un organisme externe. Contacter Daniel Bean pour de plus amples renseignements (306) 787-7598. Pour les demandes des médias, s.v.p. contactez (306) 787-1069.
MANITOBA	N		
ONTARIO	O	5 oct.	N'observe pas la semaine de l'enseignant en mai, mais célèbre la Journée internationale de l'enseignant en octobre. L'Ontario célèbre aussi le Prix du Premier ministre pour l'excellence en enseignement. Pour plus de renseignement, visiter le site <a href="http://www.edu.gov.on.ca/teachingawards/">http://www.edu.gov.on.ca/teachingawards/</a> .
QUÉBEC	O	N/D	Pour avoir des renseignements, contacter Joce-Lyne Biron au (418) 643-2948, poste 3012, ou visiter notre site Internet <a href="http://www.mels.gouv.qc.ca/dftps/">http://www.mels.gouv.qc.ca/dftps/</a> (Valorisation de la profession enseignante)
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	O	Semaine du jour de la St. Valentin	Organisée par la Fédération canadienne foyer-école et soutenue par la Federation of School Councils, P.O. Box 23140, St. John's, NL A1B 4J9, (&09) 834-7300
NOUVEAU-BRUNSWICK	O	9 – 15 fév.	La semaine d'appréciation des enseignants et du personnel est parrainée par la Fédération canadienne foyer-école, la Fédération foyer-école du Nouveau-Brunswick Inc. et l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick.
NOUVELLE-ÉCOSSE	N		
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	O	9 – 15 fév.	

N/D : Non disponible

Note: Le 5 octobre est la Journée internationale des enseignantes et enseignants.

## EXERCICE FISCAL DES PROVINCES & TERRITOIRES

PROVINCE/TERRITOIRE	DÉBUT	FIN
YUKON	1 <sup>er</sup> avril	31 mars
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	1 <sup>er</sup> juillet	30 juin
NUNAVUT	1 <sup>er</sup> avril	31 mars
COLUMBIE-BRITANNIQUE	1 <sup>er</sup> juillet	30 juin
ALBERTA	1 <sup>er</sup> septembre	31 août
SASKATCHEWAN	1 <sup>er</sup> avril	31 mars
MANITOBA	1 <sup>er</sup> juillet	30 juin
ONTARIO	1 <sup>er</sup> septembre	31 août
QUÉBEC	1 <sup>er</sup> avril	31 mars
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	1 <sup>er</sup> juillet	30 juin
NOUVEAU-BRUNSWICK	1 <sup>er</sup> avril	31 mars
NOUVELLE-ÉCOSSE	1 <sup>er</sup> avril	31 mars
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1 <sup>er</sup> avril	31 mars

## NOTES

### YUKON

---

Au Yukon les écoles ont le choix d'une date d'ouverture soit en août ou en septembre. De cela résulte des dates différentes de fermeture. Les écoles du Yukon ont aussi le choix d'une ou de deux semaines de relâche au printemps. Cela contribue aussi à différentes dates de réouverture. Cependant, la semaine de relâche doit tomber entre le 17 mars et le 28 mars 2014.

Il y a 180 jours d'école pour les élèves plus 6 journées sans enseignement. Le Yukon ayant deux dates d'ouverture les chiffres ci-dessus reflètent l'ouverture en août. Avec la date d'ouverture en septembre le nombre total de jours est le même soit 180 plus 6.

### TERRITOIRES DU NORD-OUEST

---

Le calendrier scolaire varie selon les districts scolaires et parfois même selon les écoles d'un même district. Le calendrier scolaire est déterminé par chaque autorité scolaire de district, au niveau de la collectivité, afin de coïncider avec les activités saisonnières et coutumières de la collectivité. La plupart des calendriers sont similaires au calendrier scolaire traditionnel canadien – les écoles débutent l'année scolaire lors de la dernière semaine du mois d'août ou début septembre pour finir au cours de la dernière semaine de juin. Il y a quelques écoles qui commencent l'année scolaire au début du mois d'août et terminent l'année scolaire soit la dernière semaine du mois de mai ou au début du mois de juin. Cependant la plupart des écoles débutent les classes la dernière semaine du mois d'août ou la première semaine de septembre et finissent la dernière semaine du mois de juin.

En plus de tous les jours fériés nationaux obligatoires, toutes les écoles sont fermées lors de la Journée nationale des Autochtones le 21 juin. Dans leur calendrier scolaire, les autorités scolaires de district peuvent aussi choisir de célébrer des fêtes particulières à une collectivité. Le nombre total de jours d'enseignement est de 180-188 pour les étudiants de tous les niveaux (suivant le calendrier choisi). Le nombre de jours de travail pour les enseignants employés par le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest est de 195 jours. Les enseignants des deux conseils scolaires de Yellowknife travaillent 192 jours par an.

Le programme de maternelle est de 485 heures/année pour le programme d'une demi-journée et de 750 heures pour le programme d'une journée. La durée maximum par jour est de 330 minutes. Les niveaux 1 à 6 ont au minimum 953 heures d'enseignement par année avec un maximum de 330 minutes par jour. Les niveaux 7 à 12 ont au minimum 1 000 heures d'enseignement par année avec un maximum de 345 minutes par jour. Il y a 45 heures supplémentaires qui peuvent être effectuées en dehors des heures régulières pour de telles choses comme des activités culturelles du territoire, des sorties éducatives reliées au programme, ou des entrevues parents/enseignants/élèves.

## NOTES (suite...)

### NUNAVUT

---

Toutes les écoles ont des dates d'ouverture et de fermeture différentes. Le territoire est vaste et, compte tenu de la diversité des localisations géographiques et des longitudes (jour et noirceur), les écoles peuvent déterminer leur propre calendrier. Chaque collectivité est en mesure de fixer une année scolaire qui répond aux exigences du ministère tout en lui étant propre. L'année scolaire est établie par les autorités scolaires de district (District Education Authorities) dans chaque collectivité.

### COLOMBIE-BRITANNIQUE

---

Tous les 60 districts scolaires de la Colombie-Britannique établissent un calendrier scolaire local sur des normes minimum. Les dates varient entre les districts scolaires et en fait peuvent aussi varier entre les écoles d'un même district.

Les districts scolaires en Colombie-Britannique ont la capacité d'établir localement leurs calendriers scolaires dans le calendrier annuel à condition que le minimum d'heures soit rempli. L'année scolaire n'a plus de dates fixes de début et de fermeture. Tous les jours fériés normaux sont observés par tous les districts scolaires de la Colombie-Britannique.

### ALBERTA

---

En général, l'année scolaire s'étend de septembre à juin avec de petites variantes dans certains systèmes scolaires. La plupart des écoles sont fermées en juillet et août, et pendant des durées de temps variées lors des congés d'hiver/Noël et du printemps/Pâques. Chaque conseil scolaire fixe ses propres dates d'ouverture et de fermeture, ainsi que le nombre de jours d'école en tenant compte des conditions prescrites par la Loi. Il doit y avoir un congé qui s'étend au moins du 24 décembre au 2 janvier. Les conseils scolaires doivent dispenser au moins 950 heures d'instruction aux élèves du primaire et du secondaire 1<sup>er</sup> cycle, et 1 000 heures d'instruction pour les élèves du secondaire 2<sup>e</sup> cycle. La *Loi scolaire* stipule qu'on ne peut exiger de l'enseignant plus de 1 100 heures ou 200 jours d'enseignement par année. Il peut cependant accepter de travailler des heures et des journées additionnelles. Par conséquent, le nombre de jours que l'enseignant travaillera peut varier de mois en mois.

Quand on calcule les congés de Noël et du printemps, les autres jours fériés que le conseil scolaire a décidé d'observer, les deux journées allouées aux enseignants pour leur permettre de participer à des congrès et les autres congés provinciaux et fédéraux, le nombre total de jours d'enseignement varie de 185 à 190. Un conseil scolaire peut déclarer une journée par mois congé d'école. Tous les conseils sont tenus d'observer les jours fériés obligatoires. La fête de la Famille est un congé obligatoire en Alberta et a lieu le troisième lundi de février. L'observance du lundi de Pâques et de la Fête agricole est laissée à la discrétion du conseil scolaire.

## NOTES (suite...)

### SASKATCHEWAN

---

Les conseils scolaires fixent leurs propres dates d'ouverture et de fermeture pour l'année scolaire tout en respectant ce qui suit (a) Les élèves doivent commencer l'école après la fête du Travail, les enseignants peuvent commencer avant la fête du Travail; (b) l'année scolaire 2013-2014 est de 203 jours (ce chiffre est différent du nombre de journées que les élèves passent en classe en raison des journées de développement professionnel pour le personnel enseignant); (c) les vacances de Noël doivent commencer au plus tard le 23 décembre et durer au moins jusqu'au 2 janvier (incl.); (d) la semaine de relâche ne comprend pas plus les cinq jours consécutifs. Les jours choisis sont la prérogative du conseil scolaire; (e) les vacances d'été ne peuvent durer moins de six semaines consécutives à partir du jour suivant la dernière journée de classe dans une année scolaire jusqu'à la première journée de l'année scolaire suivante.

Chaque année, tous les conseils scolaires prescrivent 950 heures d'instruction pour les classes de la première à la 12<sup>e</sup> année et 450 heures pour la maternelle. Pour l'année 2013-2014, le nombre de journées d'instruction dans l'année scolaire est de 191 à 197, selon la longueur de la journée.

Lorsque le 11 novembre tombe un samedi ou dimanche, le lundi qui suit est observé comme jour de congé. Le Jour de la famille est observé le 3<sup>e</sup> lundi du mois de février.

### MANITOBA

---

L'année scolaire doit compter 196 jours et ne doit pas commencer avant le 3 septembre 2013. Les divisions scolaires peuvent fixer les dates d'ouverture et de fermeture de l'année scolaire. La période de congés de Noël ne doit pas commencer plus tard que le 23 décembre, ou avant comme le désignera la division scolaire, et se prolongera jusqu'au 2 janvier inclus, ou plus tard comme le désignera la division scolaire. Pour l'année scolaire 2013-2014, toutes les divisions scolaires seront fermées pour les vacances Noël du 20 décembre jusqu'au 6 janvier.

Le nombre de jours en février est plus court d'un jour dû à l'établissement en 2008 d'un nouveau jour férié, le troisième lundi de février de chaque année (le 17 février 2014). Les congés du printemps seront d'une semaine qui commencera le dernier lundi du mois de mars (du 31 mars au 4 avril 2014, inclus). Les divisions scolaires peuvent ajouter, mais ne peuvent pas enlever, d'autres jours de congés et de relâche au printemps autant que le nombre requis atteigne 194 jours d'école. Le dernier jour de classe ne doit pas tomber plus tard que le 27 juin 2011.

## NOTES (suite...)

D'après la loi, jusqu'à 10 jours de l'année scolaire sont dédiés à des journées sans enseignement (enseignants en service, conférences de parents-enseignants, évaluation des élèves et tâches administratives). Pour 2012-2013 le nombre de jours d'enseignement pour les enseignants serait de 186. Cependant, les dates des jours sans enseignement sont déterminées par chaque division scolaire et varient d'une division à l'autre. Le tableau des journées d'enseignement montre le nombre de jours d'école dans chaque mois au lieu du nombre de journées d'enseignement.

### ONTARIO

---

Un conseil scolaire peut soumettre un calendrier scolaire normal ou modifié. Dans un calendrier normal, l'année scolaire doit commencer au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre et se terminer au plus tard le 30 juin – avec un minimum de 194 jours de classe requis entre le début et la fin de l'année scolaire. Un conseil scolaire peut réserver jusqu'à 10 jours d'exams.

Toutefois, avec l'approbation du ministère, un conseil scolaire peut adopter un calendrier scolaire modifié. Un calendrier scolaire modifié détient une des caractéristiques suivantes : le début ou la fin de l'année scolaire à des dates avancées ou tardives, des congés scolaires différents, ou un format de fonctionnement tout au long de l'année avec des vacances d'été plus courtes et des congés répartis sur l'année entière.

Les conseils scolaires peuvent demander un calendrier scolaire modifié qui pourraient inclure des journées d'enseignement en juillet et/ou en août. Il y a 21 jours disponibles en août 2013 et 22 jours en juillet 2014.

### QUÉBEC

---

L'année de travail pour les enseignants compte un maximum de 200 jours de travail distribués entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin. Une commission scolaire et un syndicat peuvent convenir de changer les dates de début et de fin de l'année scolaire. Cependant, ils ne peuvent en aucun cas modifier le nombre de jours. Chaque commission scolaire négocie la distribution des jours de travail dans le calendrier civil à l'exclusion de la détermination du nombre de jours de travail et de la période couverte par l'année de travail. Règle générale, l'année scolaire n'excède jamais le 30 juin mais peut débuter avant le mois de septembre.



## BULLETIN

---

**Le bulletin canadien sur l'éducation, depuis 1957**

Abonnez-vous gratuitement en ligne à [www.cea-ace.ca](http://www.cea-ace.ca)



## NOTES (suite...)

### TERRE-NEUVE ET LABRADOR

---

Le ministère de l'Éducation fixe les dates d'ouverture et de fermeture de l'année scolaire mais le calendrier scolaire est établi par le conseil scolaire. Les conseils scolaires sont actuellement en cours de réorganisation. Les quatre conseils scolaires anglophones seront amalgamés pour n'en former plus qu'un en septembre 2013. Il y a aussi un conseil scolaire provincial francophone.

L'information fournie est pour le nouveau conseil scolaire anglophone qui est le plus grand des deux. Le nombre total de journées d'enseignement est fixé par le ministère de l'Éducation. Le détail d'information sur le nombre de journées d'enseignement pour chaque mois n'est pas encore disponible. La liste des journées pédagogiques et journées sans enseignement seront établies par le nouveau conseil scolaire.

Autre jour de congé pour 2013-2014 : le 8 novembre 2013. Les conseils scolaires sont autorisés à établir leur liste de congés.

### NOUVEAU-BRUNSWICK

---

L'année scolaire compte 195 jours, dont 185 jours d'instruction pour les élèves, un jour pour les réunions des chapitres de NBTA/AEFNB, trois jours pour des Conférences de conseils pédagogiques, quatre jours pour tâches administratives du district, et deux pour des activités pédagogiques visant les programmes. Les districts scolaires auront aussi à leur calendrier deux jours pour réunions enseignants-parents et pour activités pédagogiques pendant l'année scolaire (un jour complet à l'automne et un jour complet au printemps).

Le calendrier scolaire est établi par le ministre de l'Éducation et du Développement de la Petite-Enfance sous la réglementation de la *Loi scolaire*. Les conseils scolaires ont seulement le droit de fixer les journées sans enseignement là où il est spécialement octroyer par le ministre (1 jour pour les réunions de chapitre de NBTA/AEFNB, 2 journées pédagogiques ciblées sur les programmes et de journées de tâches administrative et activités de perfectionnement professionnel).



**ÉDUCATION CANADA**

**Idées qui donnent à réfléchir pour l'éducation au Canada**

Abonnez-vous en ligne à [www.cea-ace.ca/education-canada](http://www.cea-ace.ca/education-canada)

## NOTES (suite et fin)

### NOUVELLE-ÉCOSSE

---

Le calendrier scolaire est établi par la province et s'applique à tous les conseils scolaires. Des 195 jours qui composent l'année scolaire, pas plus de huit jours ne doivent servir à des fins d'organisation et d'administration ou à des programmes de formation des enseignantes et enseignants. Tous les enseignants doivent être présents les jours réservés à l'organisation et à l'administration, ou à des programmes de formation des enseignantes et enseignants, mais pas les élèves. Lorsque le 195<sup>e</sup> jour tombe un lundi, un conseil peut décider que les cours auront lieu le samedi précédent.

### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

---

Les règlements stipulent que la durée d'une année scolaire est de 195 à 197 jours. Les enseignants ont droit à une journée d'orientation au début de l'année scolaire, des jours de perfectionnement professionnel, et jusqu'à trois jours qui peuvent être consacrés à des activités de fin d'année scolaire. Les règlements prévoient aussi une journée de développement professionnel pour l'ensemble d'un conseil scolaire suite au premier trimestre et avant le début du deuxième trimestre du programme d'études secondaires et permettre 2 journées de rencontres parents-enseignants. Il peut enfin permettre à une école d'utiliser une demie journée pour les rencontres parents-enseignants. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la Petite-Enfance peut permettre à un conseil scolaire ou à une école de modifier le calendrier scolaire suite à une demande en ce sens.



## KI-ES-KI 2014

Le plus grand répertoire de contacts clés en éducation au Canada  
Passez votre commande en ligne à [handbook.cea-ace.ca](http://handbook.cea-ace.ca)